

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/30**
Conseil d'administration de l'Association de Maintien A Domicile des Personnes Âgées (AMADPA) – Représentant du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES (AMADPA) – REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29 et L2121-33,

Vu les statuts de l'Association de Maintien A Domicile des Personnes Agées (AMADPA) lesquels prévoient que le Conseil d'administration comprend, parmi les membres de droit, un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil municipal,

Considérant que la durée du mandat du représentant est calquée sur celle du Conseil municipal,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 22 mars 2026,

Considérant que la désignation à lieu à bulletin secret ou à main levée si le Conseil municipal le décide à l'unanimité,

Considérant que se sont portées candidates : Mme GUERY, titulaire et Mme MARQUES CARLOS, suppléante,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Abstentions : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

DECIDE A l'unanimité que la désignation des représentants se fera par vote à main levée.

PROCÈDE A la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'AMADPA.

Ont obtenu :

Titulaire : Mme GUERY 27 voix

Suppléante : Mme MARQUES-CARLOS 27 voix

Par conséquent, est désignée représentante titulaire au sein du Conseil d'administration de l'AMADPA : Mme GUERY.

Est désignée représentante suppléante au sein du Conseil d'administration de l'AMADPA : Mme MARQUES CARLOS.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France